

Code de difficulté	Évaluation diagnostique et conclusions professionnelles	Limitations ou incapacités	Manifestations généralement observées sur le plan scolaire
<p>53</p> <p>Troubles relevant de la psychopathologie</p>	<p>L'élève handicapé par des troubles relevant de la psychopathologie est celui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour qui un diagnostic a été établi, selon la classification multiaxiale du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-IV-TR), par un médecin ayant développé une expertise en la matière et travaillant en multidisciplinarité ou en interdisciplinarité; • pour qui un psychologue travaillant en multidisciplinarité ou en interdisciplinarité a conclu, à la suite de son évaluation, à la présence d'un trouble relevant de la psychopathologie, selon la classification multiaxiale du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-IV-TR); • pour qui une évaluation multiaxiale systématique et globale a été réalisée par l'équipe multidisciplinaire ou interdisciplinaire; • dont l'évaluation multiaxiale systématique et globale tient compte des axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - les troubles cliniques, - les troubles de la personnalité et le retard mental, - les affections médicales générales, - les problèmes psychosociaux et environnementaux, - le niveau de fonctionnement <p>et pour qui l'information découlant de l'ensemble de ces axes permet de conclure à une altération grave du fonctionnement.</p>	<p>Limitations ou incapacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui présente un dysfonctionnement important sur le plan émotif, cognitif ou relationnel, en raison de l'intensité de ses troubles; • dont les troubles, en dépit de l'aide : <ul style="list-style-type: none"> - entraînent des difficultés marquées d'adaptation à la vie scolaire, - sont d'une gravité telle qu'ils l'empêchent d'accomplir les tâches scolaires normalement proposées aux jeunes de son âge, - requièrent des adaptations nombreuses et individualisées des situations d'apprentissage et d'évaluation. • La plupart de ces élèves sont incapables de consacrer le nombre d'heures requis aux activités scolaires habituelles. 	<p>Manifestations généralement observées sur le plan scolaire</p> <p>Du point de vue des apprentissages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque important de difficultés ou de retards scolaires. • Disponibilité à l'apprentissage variable (par exemple, selon les moments de la journée ou d'une semaine à l'autre). <p>Du point de vue du fonctionnement à l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comportements pouvant porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique, ou à celle des autres. • Difficultés d'ordre relationnel : risque de marginalisation ou d'isolement. • Difficulté à suivre un horaire scolaire normal de façon temporaire. • Absentéisme associé au trouble psychopathologique ou aux hospitalisations.
Mesures d'appui : soutien continu			